

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2023/016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 Avril 2023

Le président, M. HONORAT Guy constate :

A la première réunion le 13 Avril 2023 à 14h30 un total de 163 voix

Le quorum de 1074 voix minimum n'est pas atteint ;

A la deuxième réunion le 13 Avril 2023 à 15h00 un total de 344 voix

L'assemblée des propriétaires peut délibérer sans condition de quorum.

Monsieur CLAVERO Jérôme est désigné comme secrétaire de séance ; Monsieur HONORAT remercie chaleureusement les propriétaires venus nombreux.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée réunie en session ordinaire :

- Renouvellement de 3 syndics du collège des Taillades
- Présentation des rapports d'activité 2021
- Présentation des rapports d'activité 2022
- Indemnité du président
- Demande de distraction de la parcelle BE 004 sur la commune de Cheval Blanc

Lors de l'appel à candidature pour le renouvellement de 3 syndics pour le collège des Taillades

L'association syndicale a reçu six candidatures :

Mr OLIVIER Denis - Mme PELISSIER Laurence - Mr LE FAOU Michel - Mr BOUCHET Jean-claude - BORRINI Jean-claude - Mr FRIEDRICH Ralph

Les propriétaires sur les communes des Taillades ont procédé aux votes

Après décompte les résultats sont les suivants :

Mr OLIVIER Denis	105 voix
Mr BOUCHET Jean-claude	94 voix
Mme PELISSIER Laurence	93 voix
Mr LE FAOU Michel	90 voix
Mr BORRINI Jean	26 voix
Mr FRIEDRICH Ralph	20 voix

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le
ID : 084-298401712-20230413-2023_016-DE

Les élections au poste de syndic titulaire de Mr OLIVIER Denis - Mr BOUCHET Jean-claude et le poste de syndic suppléant pour Mme PELISSIER Laurence sont approuvées par l'assemblée de propriétaires.

Le président présente le rapport d'activité 2021 de façon détaillée

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2021

Délibération sur le rapport d'activité 2021 :

Pour :	329 voix
Abstention :	10 voix
Contre :	1 voix

Le rapport d'activité 2021 est adopté à la majorité.

Le président présente le rapport d'activité 2022 de façon détaillée

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2022

Délibération sur le rapport d'activité 2022 :

Pour : 322 voix

Abstention : 11 voix

Contre : 1 voix

Le rapport d'activité 2022 est adopté à la majorité.

A la demande des membres de l'assemblée, les rapports activités étaient disponibles sur le site internet afin que chacun puisse en prendre connaissance avant le vote. La date de mise à disposition sur le site a été notée sur les convocations à l'assemblée.

Le président sollicite auprès de l'assemblée de propriétaire le renouvellement d'une indemnité mensuelle pour la rétribution du travail effectué pour l'association syndicale.

Le calcul de l'indemnité : fonction du temps passé au canal

Base : indice 1027 soit 4025.53 € issu du barème des traitements de la fonction publique

Calcul : 5% de l'indice soit $4025.53 \times 5/100 = 201.28$ € brut

Le président demande à l'assemblée d'en approuver le principe et le montant pour la durée de son mandat.

Délibération sur l'indemnité du président :

Pour : 302 voix

Abstention : 24 voix

Contre : 6 voix

L'indemnité du président est adoptée à la majorité.

La parcelle BE 004, appartenant à M. et Mme NUTI, est alimentée gravitairement par une prise et un réseau privé depuis le canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux, il demande la sortie du périmètre de la parcelle sur laquelle se trouve sa propriété.

L'assemblée des propriétaires doit se prononcer sur la distraction ou non de la parcelle du périmètre

Délibération sur la distraction de la parcelle BE 004 sur la commune de Cheval Blanc :

Pour : 84 voix

Abstention : 67 voix

Contre : 181 voix

La distraction de la parcelle BE 004 sur la commune de Cheval Blanc est refusée à la majorité.

L'ordre du jour est ainsi terminé, le président remercie vivement la participation de chacun et clôture la séance à 16h30.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

